

Fiche technique

Centre Culturel de La Ricamarie

Salle Daquin

technique@centre-culturel-laricamarie.fr

Elsa Jabrin / **Sylvain Gras**
06 76 66 57 17 / 06 89 86 50 36

Le Centre Culturel de La Ricamarie fournit la fiche technique de la salle Daquin (plan + liste matériel et équipements) qui fait partie intégrante du contrat et s'engage à mettre en priorité le matériel à la disposition du **Producteur**. **Le Producteur** devra s'adapter au mieux à la dite fiche technique.

Si **le Producteur** estime nécessaire d'utiliser du matériel autre que celui mis à disposition et inclus dans la fiche technique du théâtre, une négociation devra s'engager avant la signature du contrat sur les modalités techniques d'accueil auprès du régisseur général travaillant pour **l'Organisateur**.

Si aucun accord écrit n'aboutit, **le Producteur** devrait lui-même et à ses frais, en effectuer la location ou l'achat, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement.

L'Organisateur en qualité d'employeur assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel administratif et technique nécessaire à la mise à disposition du théâtre en ordre de marche. Le planning du personnel technique devra être convenu avant la signature du contrat. Il devra être adapté au lieu, en service et en nombre, en sachant que tous les techniciens embauchés sont à la fois spécialisés sur leur poste (son, lumière, plateau) et polyvalents pour participer à l'ensemble des missions. L'effectif moyen des techniciens est de 3 personnes, parfois 4 personnes en fonction des besoins.

NB : Tout service technique et/ou matériel loué demandé par le **Producteur** et fourni par **l'Organisateur** qui s'avèrerait être non « utilisé » devra être pris en charge financièrement par le **Producteur**.



Salle

Jauge : 399 places

Régie sur plateau béton en fond de salle à 15m du bord de scène.

Aucune modification de la salle n'est autorisée : trous dans les murs, accroches non autorisées, peinture.

Plateau

- Scène de plain pied. Plancher noir sur lambourdes (charge maximale 2 tonnes/m²). Il est interdit de faire des trous dans le plancher.
- Ouverture entre les pendrillons : **12m max.**
- Profondeur cadre de scène/rideau fond de scène : **7,30m** (pas de passage possible derrière le rideau)
- Largeur mur à mur : 23m
- Hauteur max sous pont **5,88m**. Hauteur sous plafond : 6,7m
- Possibilité de circulation cour/jardin par une coursive derrière la scène

Accroches et habillage

- 4 ponts PROLYTE motorisés poutres carrées série 300 (L:13m) sur scène : H sous ponts : 5,88m
- 1 pont PROLYTE motorisé poutre carrée série 300 (L:13m) en face à 5,5m du bord de scène
- Charge Maximale d'Utilisation des ponts : 300 kg répartis, 60 kg/mètre linéaire.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de brider les ponts.
- 4 plans de pendrillons velours noir 2,5m x 5,8m, accrochés aux ponts motorisés
- Rideau de fond de scène sur patience velours noir 14m x 5,8m
- Pas de rideau d'avant scène
- Tapis de danse noir/blanc : 9 lés de 8m x 1,5m. Implantation face/lointain

=> Pas d'accroches cirque possible sur ce plateau.

Lumière

- 12 PC 1kW ROBERT JULIAT 310HPC
- 12 PC 1kW ADB C101
- 6 PC 2kW ROBERT JULIAT
- 8 Fresnels 1kw ADB (anciens)
- 4 Découpes 1kW ROBERT JULIAT 614sx
- 12 Découpes 1kW ROBERT JULIAT 613sx
- 6 Découpes 2kW ROBERT JULIAT 714sx
- 4 Découpes 2kW ROBERT JULIAT 713sx
- 21 PAR64 (cp62, cp61, cp60)
- 12 PAR36 F1
- 12 Cycliodes 1,2kW

- 12 Rush PAR 2
- 4 rampes sunstrips led (chaud ou froid) avec platines ou lyres.

- 8 pieds ADB (H:1,25m mini / 2m max)
- 6 pieds de levage MANFROTTO noir 3 sections (H:3,70m max)
- 5 Iris pour 613sx/714sx
- 20 platines sol universelles
- Jeu d'orgue RVE Titan 96 circuits – Ecran Philips 15"
- Bloc LINEARLIGHT LLD123 / 72 x 3kW
- Machinée à fumée TOUR/HAZER
- 1 ventilateur ANTARI AF-3
- Eclairage public graduable (3 cycliodes sur pont de face)
- Réglage plateau par nacelle élévatrice autoportée / Réglage pont de face à l'échelle)

Son

- Console MIDAS M32
- Console YAMAHA 01V96 v1.03
- Processeur audi XP4080 (égalisation, paramétrage, delay)
- Eq graphique 2x 30 bandes KLARK TEKNIK DN370 (Face)
- Eq graphique 2x 31 bandes BSS FCS966 (Retours)
- Face : 4x APG DS15 (Ampli POWERSOFT M30)
- SUB : 2x APG TB118 (Ampli POWERSOFT digan K3)
- Rappels : 2x APG DS8 front file (Ampli POWERSOFT M14D)
2x APG DS8 en salle (Ampli POWERSOFT M20)
- Retours : 4x APG DS12 (Amplis LA 48a)
- 2 enceintes amplifiées YAMAHA DXR12 avec lyres
- Multipaire audio x40
- 1 platine CD DENON DN-615 auto-pause
- 1 platine CD DAP AUDIO auto-pause, MP3, USB
- 2 micros HF SENNHEISER ew100
- 4 SHURE SM58
- 1 SHURE Beta58
- 3 SHURE SM57
- 1 SENNHEISER e906
- 1 SHURE Beta52
- 4 NEUMANN KM184
- 6 micros cardioïdes AUDIO TECHNICA ATm33a
- 10 grands pieds de micro
- 3 petits pieds de micro
- 2 DI MTR DI-3
- 6 DI BSS AR133
- 1 Intercom ALTAIR 4 postes HF

Vidéo

- Vidéoprojecteur Panasonic TP-DX100EK :
10 000 lumens, résolution XGA (1024x768)
commande HDMI de la régie ou du plateau.
- Ecran blanc 8m x 5,8m (installé derrière le fond de scène monté sur patience)
à 12m du V.P = image max 6,4m x 3,5m
- Lecture Bluray/DVD/CD/SD/USB DENON DN500BD MK2
- 1 shutter wahlberg (pas de télécommande physique – uniquement en DMX)

Accès décors

Dimension d'accès : **2m** de haut par **1,35m** de large
Hauteur du quai de déchargement : 0,4m

Accueil personnes à mobilité réduite

Le dernier mètre de plancher entre le nez de scène et le bord gradin est réservé à l'accueil de fauteuils roulants lorsque cela est nécessaire.

Il s'agit également d'un couloir de circulation du public : aucun élément de décor ou technique ne peut être installé à cet endroit.

Loges

- 1 loge collective 13m x 4m : canapé, chaises, tables, miroirs, portants et douche
- 1 loge 17m² à l'étage : canapé, chaises, table, miroir et toilette
- 1 salle de catering 20 personnes attenante aux loges : évier, machine à café, bouilloire, micro-onde
- Machine à laver, sèche-linge, table et fer à repasser

Accès

Centre Culturel de La Ricamarie
Salle Louis Daquin Avenue Maurice Thorez
42150 La Ricamarie
Tel : 04 77 80 30 59
email : info@centre-culturel-laricamarie.fr
Coordonnées GPS : latitude : 45,40° - longitude : 4,36°

Par la route (pour les poids lourds)

En venant de LYON : Arriver à Saint-Étienne prendre direction FIRMINY - LE PUY. Passer sous le tunnel du Rond-Point, poursuivre en direction de FIRMINY.
Prendre la sortie d'autoroute Tardy / La Chauvetière / La Cotonne / Zone Industrielle La Ricamarie
Sortir de La Ricamarie et continuer la voie sur 5 mètres
Tourner à gauche sur Rue de l'Ondaine et continuer sur 60 mètres
Au rond-point, prendre à gauche Rue Jean Moulin et continuer sur 400 mètres
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur Boulevard de Stalingrad et continuer sur 260 mètres
Continuer Rue Jean Roméas sur 280 mètres
Tourner légèrement à droite sur Avenue Maurice Thorez et continuer sur 350 mètres. La salle Daquin est en face de la Salle Montagnon et de la caserne des Sapeurs-Pompiers.

En venant de CLERMONT-FERRAND : Sur l'A72, avant d'arriver sur SAINT-ETIENNE, prendre direction FIRMINY - LE PUY. Poursuivre cette direction jusqu'à la sortie LA RICAMARIE. Au bas de la bretelle de sortie, descendre la rue, passer devant l'hypermarché GÉANT, puis prendre la seconde route à droite. Poursuivre sur 1 km environ, toujours tout droit. La Salle Louis Daquin est sur la gauche.

Par le train

La gare de La Ricamarie est à 5 mn à pied de la salle. Merci de privilégier cette gare pour venir. Si une partie de l'équipe doit repartir en train le samedi de matin, nous réserverons l'hébergement à l'Hotel Le Terminus, qui se trouve en face de la gare de Chateaucieux à Saint-Étienne.
Pour venir de Saint-Étienne en train, c'est possible depuis la gare de Chateaucieux, la gare de Carnot, la gare du Clapier ou la gare de Bellevue. L'arrêt suivant : c'est La Ricamarie !

Mentions précisées dans le contrat :

SÉCURITÉ INCENDIE

La salle Louis Daquin – Centre Culturel de La Ricamarie – est un ERP de type L, 3^e catégorie. La réglementation incendie relative à ce type d'établissement s'applique de fait.

Conformément aux dispositions du décret n°2001-1016 du 05/11/01 relatif au Document Unique et du décret n°1992-158 du 20/02/92 relatif au Plan de Prévention, il est rappelé que les différentes parties du présent contrat sont tenues de s'informer mutuellement des risques et des possibles interférences résultant de leurs activités respectives.

Le non-respect par le PRODUCTEUR et/ou son personnel des normes de sécurité obligatoires, dans le lieu du spectacle, tant pour le public que pour les artistes et les techniciens est un motif d'annulation des représentations aux torts exclusifs du PRODUCTEUR, si le celui-ci ne se met pas immédiatement en règle avec les prescriptions du Directeur du Centre Culturel.

Un certain nombre de points ci-dessous sont rappelés à titre informatif :

Les issues de secours ne pourront en aucun cas être condamnées

L'éclairage de secours – ambiance et évacuation - ne peut être masqué

En tant qu'espace scénique intégré, l'utilisation de flammes vives ou artifices est strictement interdite (sauf d'érogation exceptionnelle, après étude préalable et prise de mesures compensatoires adéquates).

Toujours en tant qu'espace scénique intégré, l'ensemble des éléments de décor devra être classé au minimum M1 (Euroclasse BS2,d0).

Les compagnies accueillies s'engagent à fournir les procès verbaux de classement de réaction au feu de l'ensemble des éléments de décor, en amont de leur venue.

Les moyens de secours à disposition dans la salle, ainsi que l'ensemble de la signalétique liée à la sécurité incendie ne pourra être déplacé et/ou camouflé.

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Le Centre Culturel de la Ricamarie se réserve le droit d'imposer un plan de prévention de sécurité préalablement à l'accueil des spectacles, des compagnies et de leurs équipes techniques ou prestataires.

Le port des équipements de protection individuels (EPI) adaptés aux risques est obligatoire pendant les phases de montage et de démontage des spectacles (gants, chaussures de sécurité, harnais, casques).

En tant qu'ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs), la scène, les loges, les dépôts et annexes sont interdits au public.

Pour des raisons structurelles, la modification des aplombs des moteurs est formellement interdite.

Le bridage des différents ponts mobiles entre eux est également interdit.

Les manœuvres des ponts mobiles sont réservées au personnel salarié par le Centre Culturel de La Ricamarie.

L'utilisation de la nacelle élévatrice est réservée au personnel détenteur du CACES PEMP 3A ou ayant suivi une formation correspondante, et muni d'une autorisation de conduite délivrée par le directeur du Centre Culturel de La Ricamarie.

Le personnel intervenant sur les installations électriques devra être habilité par le directeur du Centre Culturel de La Ricamarie.

SÉCURITÉ DU PUBLIC

La sécurité du public est de la seule responsabilité de la direction du Centre Culturel de La Ricamarie.

La définition et le respect des jauges sont de la seule responsabilité de la direction du Centre Culturel de La Ricamarie.

L'utilisation de la sonorisation se fera dans le respect de la réglementation de limitation des niveaux sonores